

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **mercredi 9 avril à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame **BRICAUD Nathalia**, Maire.

Étaient présents : Mme **AMARAL** Sandra, Mme **BICENKO** Katherine, Mme **BRICAUD** Nathalia, Mme **CHEMIN** Delphine, Mme **KONIECZKA-CHANDI** Katia, Mme **LAMARQUE** Nadine, M. **KARM** Jean-Marie, M. **TREFCON** Laurent.

Étaient absents excusés : M. **ROBIN** Gilles a donné pouvoir à Mme **LAMARQUE** Nadine, M. **POLICE** Yves a donné pouvoir à Mme **CHEMIN** Delphine, M. **ROPERS** Patrick a donné pouvoir à Mme **AMARAL** Sandra.

Était absente non excusée : Mme **CORREIA** Sandrine.

Secrétaire de Séance : Mme **KONIECZKA-CHANDI** Katia.

Date de convocation	26/03/2025
Date d'affichage	26/03/2025
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	8

Délibération 2025-06 : BUDGET - Attribution des subventions aux Associations

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations locales,

Considérant que les associations locales accomplissent des missions d'intérêt général et présentent en cela un intérêt pour l'ensemble des habitants de la Commune,

Considérant qu'à ce titre les associations œuvrant dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non-lucratif, recevoir des aides financières de la Commune,

Considérant les besoins spécifiques de certaines associations, l'intensité de leur action sur le territoire communal, leur situation financière particulière, leur bilan d'activités 2024 et la qualité de leur programme d'activités prévisionnel 2025 présentés,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalia BRICAUD, Maire,

Madame Nadine Lamarque, élue intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix POUR)

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions comme suit :

ADMR	100 euros
ASCP PONTHEVRARD	450 euros
CLUB DES PRIMEVERES DE PONTHEVRARD	450 euros

- **CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - o Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet,
 - o Monsieur le Comptable public.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance



Katia KONIECZKA-CHANDI



Le Maire



Nathalia BRICAUD

Certifié exécutoire le présent acte

Publié le :

14 avril 2025

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

11 avril 2025